

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
Commune

Numéro SIRET : 20003450200019
Poste comptable : TRESORERIE DE GAP

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	49
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	50

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	53
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	55
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	60
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	61
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	62
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	63

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2 147

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	765,22

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 208,24
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 567,82
3	Dépenses d'équipement brut / population	2 242,47
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 420,93
5	DGF / population	402,89
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	47,42 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88,68 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	143,03 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	90,63 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	22,93 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 734 097,30	5 109 211,66	1 011 483,16	A1	1 386 597,52
Investissement	2 053 764,05	1 463 225,98	(3) -687 016,30	A2	-1 277 554,37
Fonctionnement	2 680 333,25	3 645 985,68	(4) 1 698 499,46	A3	2 664 151,89

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 386 597,52
Investissement	A2 + B2	-1 277 554,37
Fonctionnement	A3 + B3	2 664 151,89

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 324 483,29	6 602 037,66
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 277 554,37	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		6 602 037,66	6 602 037,66

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 755 205,42	3 368 608,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 386 597,42
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 755 205,42	4 755 205,42

TOTAL DU BUDGET (4)	11 357 243,08	11 357 243,08
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	129 710,00	0,00	105 775,00	105 775,00	105 775,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	634 000,00	0,00	16 384,00	16 384,00	16 384,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 302 699,00	0,00	4 708 816,29	4 708 816,29	4 708 816,29
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 066 409,00	0,00	4 830 975,29	4 830 975,29	4 830 975,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	493 006,97	0,00	391 000,00	391 000,00	391 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		493 006,97	0,00	391 000,00	391 000,00	391 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 559 415,97	0,00	5 221 975,29	5 221 975,29	5 221 975,29

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	42 508,00		2 508,00	2 508,00	2 508,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		142 508,00		102 508,00	102 508,00	102 508,00

TOTAL	6 701 923,97	0,00	5 324 483,29	5 324 483,29	5 324 483,29
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 277 554,37
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 602 037,66
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 571 959,51	0,00	2 358 379,87	2 358 379,87	2 358 379,87
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 921 959,51	0,00	2 358 379,87	2 358 379,87	2 358 379,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	835 000,00	0,00	705 000,00	705 000,00	705 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	687 016,30	0,00	1 277 554,37	1 277 554,37	1 277 554,37
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	249 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 771 425,30	0,00	1 982 554,37	1 982 554,37	1 982 554,37
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 693 384,81	0,00	4 340 934,24	4 340 934,24	4 340 934,24

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 503 355,43		2 068 903,39	2 068 903,39	2 068 903,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	92 200,03		92 200,03	92 200,03	92 200,03
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 695 555,46		2 261 103,42	2 261 103,42	2 261 103,42

TOTAL	7 388 940,27	0,00	6 602 037,66	6 602 037,66	6 602 037,66
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 602 037,66
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 158 595,42
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	910 000,00	0,00	996 000,00	996 000,00	996 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	1 230 000,00	1 230 000,00
014	Atténuations de produits	100 602,00	0,00	92 102,00	92 102,00	92 102,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 430 602,00	0,00	2 508 102,00	2 508 102,00	2 508 102,00
66	Charges financières	95 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
67	Charges spécifiques (3)	7 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 532 602,00	0,00	2 594 102,00	2 594 102,00	2 594 102,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 503 355,43		2 068 903,39	2 068 903,39	2 068 903,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	92 200,03		92 200,03	92 200,03	92 200,03
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 595 555,46		2 161 103,42	2 161 103,42	2 161 103,42

TOTAL	5 128 157,46	0,00	4 755 205,42	4 755 205,42	4 755 205,42
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 755 205,42
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	110 290,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	228 600,00	0,00	263 900,00	263 900,00	263 900,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	9 800,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
731	Fiscalité locale	1 545 600,00	0,00	1 529 500,00	1 529 500,00	1 529 500,00
74	Dotations et participations (3)	1 002 000,00	0,00	1 031 690,00	1 031 690,00	1 031 690,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	490 860,00	0,00	503 010,00	503 010,00	503 010,00
Total des recettes de gestion courante		3 387 150,00	0,00	3 366 100,00	3 366 100,00	3 366 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 387 150,00	0,00	3 366 100,00	3 366 100,00	3 366 100,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	42 508,00		2 508,00	2 508,00	2 508,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		42 508,00		2 508,00	2 508,00	2 508,00

TOTAL	3 429 658,00	0,00	3 368 608,00	3 368 608,00	3 368 608,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 386 597,42
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 755 205,42
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 158 595,42	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	2 508,00	2 508,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	391 000,00	0,00	391 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	105 775,00	0,00	105 775,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	16 384,00	0,00	16 384,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 708 816,29	100 000,00	4 808 816,29
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 221 975,29	102 508,00	5 324 483,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 277 554,37
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 602 037,66
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	996 000,00		996 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 230 000,00		1 230 000,00
014	Atténuations de produits	92 102,00		92 102,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	190 000,00	0,00	190 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	55 000,00	0,00	55 000,00
67	Charges spécifiques (9)	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 000,00	92 200,03	93 200,03
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 068 903,39	2 068 903,39
Dépenses de fonctionnement – Total		2 594 102,00	2 161 103,42	4 755 205,42

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 755 205,42
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	705 000,00	0,00	705 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 358 379,87	0,00	2 358 379,87
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		92 200,03	92 200,03
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 068 903,39	2 068 903,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		3 063 379,87	2 261 103,42	5 324 483,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 277 554,37
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 602 037,66
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	30 000,00		30 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	263 900,00		263 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 000,00		8 000,00
731	Fiscalité locale	1 529 500,00		1 529 500,00
74	Dotations et participations (8)	1 031 690,00		1 031 690,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	503 010,00	0,00	503 010,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	2 508,00	2 508,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 366 100,00	2 508,00	3 368 608,00

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			1 386 597,42
			=
			4 755 205,42

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 701 923,97	0,00	0,00	5 324 483,29	5 324 483,29	0,00	5 324 483,29	5 324 483,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	129 710,00	0,00	0,00	105 775,00	105 775,00	0,00	105 775,00	105 775,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	634 000,00	0,00	0,00	16 384,00	16 384,00	0,00	16 384,00	16 384,00
21	Immobilisations corporelles	5 302 699,00	0,00	0,00	4 708 816,29	4 708 816,29	0,00	4 708 816,29	4 708 816,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 066 409,00	0,00	0,00	4 830 975,29	4 830 975,29	0,00	4 830 975,29	4 830 975,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	493 006,97	0,00		391 000,00	391 000,00		391 000,00	391 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		493 006,97	0,00	0,00	391 000,00	391 000,00	0,00	391 000,00	391 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 559 415,97	0,00	0,00	5 221 975,29	5 221 975,29	0,00	5 221 975,29	5 221 975,29
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	42 508,00			2 508,00	2 508,00		2 508,00	2 508,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre		142 508,00			102 508,00	102 508,00		102 508,00	102 508,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	1 277 554,37
---	---------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	6 602 037,66
---	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 701 923,97	0,00	5 324 483,29	5 324 483,29	5 324 483,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 571 959,51	0,00	2 358 379,87	2 358 379,87	2 358 379,87
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 921 959,51	0,00	2 358 379,87	2 358 379,87	2 358 379,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	835 000,00	0,00	705 000,00	705 000,00	705 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	249 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 084 409,00	0,00	705 000,00	705 000,00	705 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 006 368,51	0,00	3 063 379,87	3 063 379,87	3 063 379,87
021	Virement de la section de fonctionnement	2 503 355,43		2 068 903,39	2 068 903,39	2 068 903,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	92 200,03		92 200,03	92 200,03	92 200,03
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre		2 695 555,46		2 261 103,42	2 261 103,42	2 261 103,42

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	1 277 554,37
---------------------------------------	---------------------

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					6 602 037,66

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 701 923,97	0,00	0,00	5 324 483,29	5 324 483,29	0,00	5 324 483,29	5 324 483,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	129 710,00	0,00	0,00	105 775,00	105 775,00	0,00	105 775,00	105 775,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	129 710,00	0,00		105 775,00	105 775,00	0,00	105 775,00	105 775,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	634 000,00	0,00	0,00	16 384,00	16 384,00	0,00	16 384,00	16 384,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	600 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	34 000,00	0,00		16 384,00	16 384,00	0,00	16 384,00	16 384,00
21	Immobilisations corporelles	5 302 699,00	0,00	0,00	4 708 816,29	4 708 816,29	0,00	4 708 816,29	4 708 816,29
2111	Terrains nus	701 673,00	0,00		419 986,00	419 986,00	0,00	419 986,00	419 986,00
2116	Cimetières	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	270 000,00	0,00		7 526,04	7 526,04	0,00	7 526,04	7 526,04
212	Agencements et aménagements de terrains	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	464 822,00	0,00		215 893,04	215 893,04	0,00	215 893,04	215 893,04
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	3 734 416,00	0,00		3 989 906,37	3 989 906,37	0,00	3 989 906,37	3 989 906,37
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	21 895,00	0,00		34 128,84	34 128,84	0,00	34 128,84	34 128,84
2182	Matériel de transport	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	20 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	58 393,00	0,00		41 376,00	41 376,00	0,00	41 376,00	41 376,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 066 409,00	0,00	0,00	4 830 975,29	4 830 975,29	0,00	4 830 975,29	4 830 975,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	493 006,97	0,00		391 000,00	391 000,00		391 000,00	391 000,00
1641	Emprunts en euros	491 006,97	0,00		386 000,00	386 000,00		386 000,00	386 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		493 006,97	0,00	0,00	391 000,00	391 000,00	0,00	391 000,00	391 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 559 415,97	0,00	0,00	5 221 975,29	5 221 975,29	0,00	5 221 975,29	5 221 975,29
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	42 508,00			2 508,00	2 508,00		2 508,00	2 508,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 508,00			2 508,00	2 508,00		2 508,00	2 508,00
13913	Subv. transf. Départements	1 493,00			1 493,00	1 493,00		1 493,00	1 493,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 015,00			1 015,00	1 015,00		1 015,00	1 015,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2118	Autres terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	100 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		142 508,00			102 508,00	102 508,00		102 508,00	102 508,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 701 923,97	0,00	5 324 483,29	5 324 483,29	5 324 483,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 571 959,51	0,00	2 358 379,87	2 358 379,87	2 358 379,87
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	551 323,30	0,00	824 907,00	824 907,00	824 907,00
1322	Subv. non transf. Régions	33 750,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	269 775,00	0,00	778 011,00	778 011,00	778 011,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	31 965,34	31 965,34	31 965,34
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	128 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Fonds européens	494 274,00	0,00	587 081,53	587 081,53	587 081,53
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	102 415,00	102 415,00	102 415,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	71 837,21	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 921 959,51	0,00	2 358 379,87	2 358 379,87	2 358 379,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	835 000,00	0,00	705 000,00	705 000,00	705 000,00
10222	FCTVA	795 000,00	0,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	249 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 084 409,00	0,00	705 000,00	705 000,00	705 000,00

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 006 368,51	0,00	3 063 379,87	3 063 379,87	3 063 379,87
021	Virement de la section de fonctionnement	2 503 355,43		2 068 903,39	2 068 903,39	2 068 903,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	92 200,03		92 200,03	92 200,03	92 200,03
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2812	Agencements et aménagements de terrains	4 176,00		4 176,00	4 176,00	4 176,00
28131	Bâtiments publics	1 947,00		1 947,00	1 947,00	1 947,00
28151	Réseaux de voirie	13 652,60		13 367,00	13 367,00	13 367,00
281538	Autres réseaux	72 424,43		72 710,03	72 710,03	72 710,03
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre		2 695 555,46		2 261 103,42	2 261 103,42	2 261 103,42

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 128 157,46	0,00	0,00	4 755 205,42	4 755 205,42	0,00	4 755 205,42	4 755 205,42
011	Charges à caractère général (3)	910 000,00	0,00	0,00	996 000,00	996 000,00	0,00	996 000,00	996 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 230 000,00	0,00		1 230 000,00	1 230 000,00		1 230 000,00	1 230 000,00
014	Atténuations de produits	100 602,00	0,00		92 102,00	92 102,00		92 102,00	92 102,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 430 602,00	0,00	0,00	2 508 102,00	2 508 102,00	0,00	2 508 102,00	2 508 102,00
66	Charges financières	95 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
67	Charges spécifiques (3)	7 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		102 000,00	0,00	0,00	86 000,00	86 000,00		86 000,00	86 000,00
Total des dépenses réelles		2 532 602,00	0,00	0,00	2 594 102,00	2 594 102,00	0,00	2 594 102,00	2 594 102,00
023	Virement à la section d'investissement	2 503 355,43			2 068 903,39	2 068 903,39		2 068 903,39	2 068 903,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	92 200,03			92 200,03	92 200,03		92 200,03	92 200,03
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 595 555,46			2 161 103,42	2 161 103,42		2 161 103,42	2 161 103,42

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	4 755 205,42
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 429 658,00	0,00	3 368 608,00	3 368 608,00	3 368 608,00
013	Atténuations de charges (2)	110 290,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	228 600,00	0,00	263 900,00	263 900,00	263 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 800,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
731	Fiscalité locale	1 545 600,00	0,00	1 529 500,00	1 529 500,00	1 529 500,00
74	Dotations et participations (2)	1 002 000,00	0,00	1 031 690,00	1 031 690,00	1 031 690,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	490 860,00	0,00	503 010,00	503 010,00	503 010,00
Total des recettes de gestion des services		3 387 150,00	0,00	3 366 100,00	3 366 100,00	3 366 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 387 150,00	0,00	3 366 100,00	3 366 100,00	3 366 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	42 508,00	0,00	2 508,00	2 508,00	2 508,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		42 508,00	0,00	2 508,00	2 508,00	2 508,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	1 386 597,42
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 755 205,42
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 128 157,46	0,00	0,00	4 755 205,42	4 755 205,42	0,00	4 755 205,42	4 755 205,42
011	Charges à caractère général (4)	910 000,00	0,00	0,00	996 000,00	996 000,00	0,00	996 000,00	996 000,00
6042	Achats de prestations de services	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
60611	Eau et assainissement	7 500,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60612	Énergie - Électricité	42 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	65 000,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00
60622	Carburants	23 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00
60631	Fournitures d'entretien	8 800,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60633	Fournitures de voirie	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	8 300,00	0,00	0,00	8 300,00	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
611	Contrats de prestations de services	176 000,00	0,00	0,00	176 000,00	176 000,00	0,00	176 000,00	176 000,00
613	Locations	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 300,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
61521	Entretien terrains	400,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	51 000,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
6161	Multirisques	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	140 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628721	Remb. frais aux BA/régies sans ps.morale	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	82 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 230 000,00	0,00		1 230 000,00	1 230 000,00		1 230 000,00	1 230 000,00
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	23 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
6411	Personnel titulaire	320 000,00	0,00		320 000,00	320 000,00		320 000,00	320 000,00
6413	Personnel non titulaire	520 000,00	0,00		520 000,00	520 000,00		520 000,00	520 000,00
64162	Emplois d'avenir	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
64168	Autres emplois aidés	23 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	320 000,00	0,00		320 000,00	320 000,00		320 000,00	320 000,00
6470	Autres charges sociales	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	100 602,00	0,00		92 102,00	92 102,00		92 102,00	92 102,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	12 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
739221	FNGIR	63 102,00	0,00		63 102,00	63 102,00		63 102,00	63 102,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00
65311	Indemnités de fonction	75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 200,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 100,00	0,00		8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00
65315	Formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653171	Compensations pour formation	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6538	Autres organismes	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	6 900,00	0,00		6 900,00	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	69 000,00	0,00		69 000,00	69 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00
65888	Autres	6 000,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 430 602,00	0,00	0,00	2 508 102,00	2 508 102,00	0,00	2 508 102,00	2 508 102,00
66	Charges financières	95 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	95 000,00	0,00		54 000,00	54 000,00		54 000,00	54 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
667	Charges nettes cessions valeurs mobilière	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	7 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des charges financières et spécifiques		102 000,00	0,00	0,00	86 000,00	86 000,00		86 000,00	86 000,00
Total des dépenses réelles		2 532 602,00	0,00	0,00	2 594 102,00	2 594 102,00	0,00	2 594 102,00	2 594 102,00
023	Virement à la section d'investissement	2 503 355,43			2 068 903,39	2 068 903,39		2 068 903,39	2 068 903,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	92 200,03			92 200,03	92 200,03		92 200,03	92 200,03
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	92 200,03			92 200,03	92 200,03		92 200,03	92 200,03
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 595 555,46			2 161 103,42	2 161 103,42		2 161 103,42	2 161 103,42

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 429 658,00	0,00	3 368 608,00	3 368 608,00	3 368 608,00
013	Atténuations de charges (3)	110 290,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	110 290,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	228 600,00	0,00	263 900,00	263 900,00	263 900,00
7025	Taxes d'affouage	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	5 200,00	0,00	7 700,00	7 700,00	7 700,00
704	Travaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70610	Redevance enlèvement ordures et déchets	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	163 000,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	3 200,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	28 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 800,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	9 800,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 545 600,00	0,00	1 529 500,00	1 529 500,00	1 529 500,00
73111	Impôts directs locaux	1 258 000,00	0,00	1 244 000,00	1 244 000,00	1 244 000,00
73112	Cotisation sur la VAE	47 000,00	0,00	46 800,00	46 800,00	46 800,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	7 900,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73132	Taxe sur les pylônes électriques	65 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
73141	Accise sur l'électricité	24 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
73154	Droits de place	8 500,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 002 000,00	0,00	1 031 690,00	1 031 690,00	1 031 690,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	491 000,00	0,00	471 000,00	471 000,00	471 000,00
741121	DSR des communes	312 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
741127	DNP des communes	57 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	290,00	290,00	290,00
744	FCTVA	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
74751	Participation GFP de rattachement	75 000,00	0,00	75 400,00	75 400,00	75 400,00
7478	Participation Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	15 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	8 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
748388	Autres	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	11 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	490 860,00	0,00	503 010,00	503 010,00	503 010,00
752	Revenus des immeubles	358 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	150,00	150,00	150,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	102 860,00	0,00	102 860,00	102 860,00	102 860,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75861	Régies dotées seule autonomie financière	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 387 150,00	0,00	3 366 100,00	3 366 100,00	3 366 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes réelles		3 387 150,00	0,00	3 366 100,00	3 366 100,00	3 366 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	42 508,00		2 508,00	2 508,00	2 508,00
72	Production immobilisée	40 000,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	2 508,00		2 508,00	2 508,00	2 508,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		42 508,00		2 508,00	2 508,00	2 508,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 435 588,85									
1641 Emprunts en euros (total)					6 435 588,85									
0000235271	CREDIT AGRICOLE DES H.A.	09/11/2006		19/02/2008	700 000,00	F		4,050	4,054		A	X Echéance constante		A-1
	C.R.C.A DES HAUTES ALPES	05/08/2013		26/08/2014	600 000,00	F		3,530	3,535		A	X Echéance constante		A-1
	CAISSE D'EPARGNE DE GAP	07/09/2010		25/01/2012	700 000,00	F		3,050	3,018		A	X Echéance constante		A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	02/10/2003		01/06/2005	1 235 588,85	F		5,490	5,492		A	X Echéance constante		A-1
00002799548	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	14/04/2020		15/08/2020	600 000,00	F		0,800	0,811		T	X Echéance constante		A-1
00003181086	CREDIT AGRICOLE DES H.A.	07/05/2021		15/08/2021	900 000,00	F		0,880	0,885		T	X Echéance constante		A-1
MON527497EUR	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	30/05/2022		15/10/2022	900 000,00	F		1,730	1,742		T	X Echéance constante		A-1
	LA BANQUE POSTALE	03/07/2019		01/12/2019	800 000,00	F		1,010	1,014		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
0001		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
0001		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 435 588,85									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 050 731,51					382 772,54	53 052,93	0,00	12 811,67
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 050 731,51					382 772,54	53 052,93	0,00	12 811,67
		0,00	A-1	97 508,25	1,08	F		4,054	47 786,45	3 949,08	0,00	1 745,23
		0,00	A-1	146 179,19	2,58	F		3,535	47 046,12	5 160,13	0,00	1 215,07
		0,00	A-1	57 107,13	0,00	F		3,018	57 107,13	1 741,74	0,00	0,00
		0,00	A-1	253 274,86	2,42	F		5,492	79 955,15	13 904,79	0,00	5 550,56
0000235271		0,00	A-1	444 441,97	14,33	F		0,811	29 025,28	3 468,60	0,00	424,65
00002799548		0,00	A-1	711 067,06	15,33	F		0,885	43 009,72	6 115,72	0,00	751,20
00003181086		0,00	A-1	774 046,62	16,50	F		1,742	40 198,16	13 131,16	0,00	2 680,17
MON527497EUR		0,00	A-1	567 106,43	13,67	F		1,014	38 644,53	5 581,71	0,00	444,79
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
0001		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0001		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 050 731,51					382 772,54	53 052,93	0,00	12 811,67

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 050 731,51	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	03-04-2019
	Catégories de biens amortis	
		0
		01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	5,00	5,00
Adjoint administratif - Accueil/état civil/élections	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif - Affaires scolaires	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif - Comptabilité et marchés publics	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif - Urbanisme	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ere classe - Accueil / Scolaire	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
DGS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Responsable RH	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Responsable affaires générales	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal - Comptabilité fonctionnement	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,22	0,00	4,22	0,00	7,18	7,18
Adjoint technique - Cantine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,52	0,52
Adjoint technique - Cantine / Ménage	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique - Coordination périscolaire	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,67	0,67

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

Adjoint technique - Péri-scolaire	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,99	1,99
Adjoint technique - Service technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise - Services techniques / ASVP	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Cantine / Péri-scolaire	C	0,67	0,00	0,67	0,00	0,00	0,00
Péri-scolaire	C	0,55	0,00	0,55	0,00	0,00	0,00
Responsable pôle cadre de vie	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien territorial - Responsable services techniques	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	0,00	1,77	1,77
Adjoint du patrimoine - Chargée de médiation culturelle et com	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine - Responsable médiathèque	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Coordination réseau médiathèques	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi PEC - Assistante bibliothèque	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,77	0,77
FILIERE ANIMATION (i)		2,28	0,00	2,28	0,00	1,00	1,00
ATSEM / Péri-scolaire	C	2,28	0,00	2,28	0,00	0,00	0,00
Adjoint animation - Coordination animations	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		12,50	0,00	12,50	0,00	14,95	14,95

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif - Accueil/état civil/élections	C	ADM		0,00	A	A
Adjoint administratif - Comptabilité et marchés publics	C	ADM		0,00	A	A
Adjoint animation - Coordination animations	C	ANIM		0,00	A	A
Adjoint technique - Cantine	C	TECH		0,00	A	A
Adjoint technique - Cantine / Ménage	C	TECH		0,00	A	A
Adjoint technique - Coordination périscolaire	C	TECH		0,00	A	A
Adjoint technique - Périscolaire	C	TECH		0,00	A	A
Adjoint technique - Périscolaire	C	TECH		0,00	A	A
Adjoint technique - Périscolaire	C	TECH		0,00	A	A
Adjoint technique - Périscolaire	C	TECH		0,00	A	A
Adjoint technique - Périscolaire	C	TECH		0,00	A	A
Adjoint technique - Service technique	C	TECH		0,00	A	A
Coordination réseau médiathèques	B	CULT		0,00	A	A
DGS	A	ADM		0,00	A	A
Emploi PEC - Assistante bibliothèque	C	CULT		0,00	A	A
Responsable RH	B	ADM		0,00	A	A
Responsable affaires générales	B	ADM		0,00	A	A
Responsable pôle cadre de vie	A	TECH		0,00	A	A
Technicien territorial - Responsable services techniques	B	TECH		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel

COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - PRINCIPAL COMMUNE - BP - 2026

ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
- 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 - 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 - 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 - 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 - 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 - 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 - 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 - 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 - 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 - 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- A : Autres
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 277 554,37	-1 277 554,37
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 277 554,37	-1 277 554,37

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 277 554,37	1 277 554,37
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 277 554,37	-1 277 554,37
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	388 508,00	388 508,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 866 103,42	2 866 103,42
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 477 595,42	2 477 595,42

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		388 508,00	388 508,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		386 000,00	386 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	386 000,00	386 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 508,00	2 508,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 508,00	2 508,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 866 103,42	III 2 866 103,42
Ressources propres externes de l'année (a)		705 000,00	705 000,00
10222	FCTVA	690 000,00	690 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	15 000,00	15 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 161 103,42	2 161 103,42
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2812	<i>Agencements et aménagements de terrains</i>	4 176,00	4 176,00
28131	<i>Bâtiments publics</i>	1 947,00	1 947,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	13 367,00	13 367,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	72 710,03	72 710,03
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 068 903,39	2 068 903,39

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 16

Contre : 1

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/02/2026









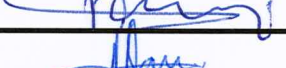

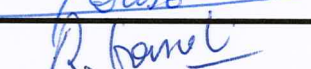








Présenté par Le MAIRE (1),

A Saint-Bonnet-en-Champsaur, le 27/02/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Saint-Bonnet-en-Champsaur, le 27/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ATHENOUR MANON	
BERNARD ROLAND	
CHAIX MARIE-NOELLE	
DAUMARK LAURENT	
DESSEIN AURELIE	
DROUHOT EMILIE	
FERRARO FABIEN	
FESTA MARIE	
GAILLAND FREDERIC	
GAUME MICHAEL	
GONSOLIN CHRISTIAN	
GONSOLIN REMY	
GOURY DOMINIQUE	
GUEYDAN JEAN-MARIE	
LAJKO NATHALIE	
LE TOUMELIN VIRGINIE	
MARY NELLY	
PELLEGRIN EMMANUELLE	
SEBBAN BRUNO	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/02/2026, et de la publication le 02/03/2026

A Saint-Bonnet-en-Champsaur, le 27/02/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.